



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2014

Ordre du jour

- DM budget assainissement
- Subvention voyage scolaire
- Taxe d'aménagement
- SIVU Adhésion nouvelles communes
- Location salle des fêtes
- Procédure de reprise concessions cimetièrre
- Questions diverses

Etaient présents :

M. DESENLIS Benoit – Maire / M. DELLA VEDOVE Patrice – 1^{er} Adjoint / M. Franck PILATI 2^{ème} Adjoint / M. Patrice CAZES 3^{ème} Adjoint / PERES Sandra / DELLA VEDOVE Jean Luc / DUMONT Monique / Jean BIANCHINI / Chantal GOULU MARTINAT

Excusés : GOUTX Virginie / Arnaud LAILLE

Le nombre de conseillers étant de 9, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer.

-
- **A été nommé secrétaire de séance : Franck PILATI**
-



Décision modificative budget assainissement

DM/01

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT :

		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		556,25
023	Virement à la section d'investissement		556,25
777	Quote part subv invest transf cpte resultat	556,25	

SECTION INVESTISSEMENT :

		Recettes	Dépenses
1391	Subvention d'équipement		556,25
021	Virt de la section de fonctionnement	556,25	
021	Virt de la section de fonctionnement	556,25	

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits

Vote =

Contre 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci dessus.



DM/02

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT :

		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		4577,00
6811	Dot aux amort Immos incorp et corporelles	4577,00	

SECTION INVESTISSEMENT :

		Recettes	Dépenses
281532	Réseaux d'assainissement	4577,00	
021	Virt de la section de fonctionnement	4577,00	

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits

Vote =

Contre 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci dessus.



Subventions voyage scolaire

Le Maire expose à l'assemblée un courrier venant des écoles élémentaires et maternelles de Vic FEZENSAC.

Ces écoles demandent à la collectivité une participation pour le financement du voyage scolaire de fin d'année.

3 enfants résidents à Roquebrune sont concernés.

Le Maire propose de renouveler le même montant alloué l'année dernière, soit 50 euros par enfant et propose à l'assemblée d'en délibérer.

Vote =

Contre 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'attribution de 50 euros par enfant.

Taxe d'aménagement 2015

M. le Maire informe l'assemblée que le taux du renouvellement de la taxe d'aménagement doit être fixé avant le 30 novembre 2015.

Cette taxe d'aménagement a été créée en 2012 et regroupe un certain nombre de taxes qui disparaissent.

La taxe d'aménagement comporte une part départementale et une part communale.

Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et qui change la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Le taux est compris entre 1 et 5 % maximum



(Plus de précisions sur le site internet du service public ou auprès de votre Maire)

Le Maire propose de reconduire à l'identique le taux de 2% pour les 3 prochaines années.

Vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le taux de 2 %

SIVU adhésion de nouvelles communes

Le Maire informe l'assemblée que le Président du SIVU nous demande de délibérer conformément à la réglementation sur l'adhésion de 4 nouvelles communes au SIVU (Voirie) à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les communes concernées sont :

- Bezolles
- Mourede
- Roques
- Saint Paul de Baise

Vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'adhésion des 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2015



Location de la salle des fêtes

Le Maire expose au conseil municipal les modalités de mise à disposition de la salle des fêtes au public.

Actuellement deux modes de locations existent.

- Location de la salle du foyer avec la cuisine et la chambre froide
- Location de la salle du foyer, de la salle des fêtes avec la cuisine et la chambre froide.

Suite à l'intervention de l'APAVE (organisme de contrôle) et du constat des conditions de sécurité, il serait souhaitable qu'un seul mode de location existe pour l'ensemble du bâtiment comprenant à la fois le foyer et la salle des fêtes.

M. le Maire rappelle :

- dans le cas de la location unique du foyer avec cuisine et chambre froide, le public ne doit pas emprunter ou utiliser la salle des fêtes, en effet le contrat ne prévoyant pas cela, l'assurance ne fonctionnerait pas en cas d'accident. Or nous sommes amenés à constater que l'ensemble du bâtiment est utilisé (va et vient, stockage de marchandises etc...)

M. le Maire propose l'établissement d'un seul mode de location comprenant la totalité des bâtiments ouverts au public.

Il propose également que le tarif de location reste inchangé pour l'année 2015, soit 70 euros en été et 100 euros en hiver.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote

Vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la location unique et valide le tarif de location pour l'année 2015.



Procédure de reprise de concessions au cimetière

M. le Maire informe qu'il va procéder prochainement à la mise en route de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière.

Le Maire et les adjoints feront un état des lieux le mardi 11 novembre à 10H au cimetière.

Dès le 12 novembre, les documents officiels seront transmis à la préfecture et la procédure pourra ainsi débuter.

Prochainement un plan des concessions avec leur propriétaire réalisé par Serge DAUGE, que nous remercions, sera affiché à l'entrée du cimetière.

Les tombes constatées en état d'abandon seront matérialisées par un panneautage.

Dans un délai de 3 ans sans nouvelles de la famille, la commune procédera à la reprise de la concession. Un ossuaire sera prévu à cet effet pour accueillir comme il se doit les défunts.

Le conseil municipal appelé à émettre un avis sur cette proposition,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à la majorité,

Vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 9

Donne un avis favorable à la mise en route de la procédure de reprise des concessions au cimetière.



Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H30

Le Maire

Benoit DESENLIS